

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS
Conseil Départemental
Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DASES 127 G : Subventions (72.600 euros) à neuf associations et conventions avec trois d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Mmes Dominique VERSINI et Colombe BROSSEL, rapporteures.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville souscrit entre la Ville de Paris et l'Etat pour la période 2015-2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution de financements à neuf associations pour soutenir le fonctionnement d'actions d'aide à l'accès aux droits dont trois dans un cadre conventionnel

Sur le rapport présenté par Mmes Dominique VERSINI et Colombe BROSSEL, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué à l'Association de Solidarité et d'Information pour l'Accès aux Droits des étrangers non communautaires (ASIAD) (9514), 21 Ter, rue Voltaire (11e) une subvention de 7.000 € au titre de l'année 2017 pour son action intitulée « aide à l'accès aux droits des étrangers non communautaires » (2017_01210).

Article 2: Il est attribué à l'Association de Solidarité Internationale et d'intégration (ASI) (9785), 4 rue Frédéric Brunet (17e), une subvention de fonctionnement de 6.000 € pour son action d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle au titre de l'année 2017 (2017_01609).

Article 3 : Il est attribué à l'association Femmes de la Terre (13527), 2 rue de la Solidarité (19e), une subvention de fonctionnement de 3.000 € pour ses permanences d'écrivain public et d'aide à l'accès aux droits au titre de l'année 2017 (2017_00341).

Article 4 : Il est attribué à l'Association de médiation interculturelle (AMI) (16446), 17 rue Henri Chevreau (20e), une subvention de fonctionnement de 2.000 € pour ses permanences d'écrivain public et son action de médiation socioculturelle au titre de l'année 2017 (2017_04835).

Article 5 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un second avenant à la convention pluriannuelle du 12 octobre 2015 avec l'association « Collectif des Accidentés du Travail, Handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits » (CATRED) (19944), 20 Boulevard Voltaire (11e), dont le texte, joint au présent délibéré, fixe la contribution financière du Département de Paris à 16.000 € pour son action d'aide à l'accès aux droits et ses permanences socio-juridiques au titre de l'exercice 2017 (2017_01692).

Article 6 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association Droits d'Urgence (184146), 1 passage du Buisson Saint-Louis (10e) dont le texte, joint au présent délibéré, fixe le montant de la subvention du Département de Paris à 15.000 € pour son action d'aide à l'accès aux droits et ses permanences socio-juridiques au titre de l'exercice 2017 (2017_02068).

Article 7 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association « Ma Plume est à Vous » (15387) 6 avenue de la Porte de Montmartre 75018 Paris, dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 14.000 € au titre de l'année 2017 pour ses permanences d'écrivain public (2017_01015).

Article 8 : Il est attribué à l'association « Comité local de l'association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs et précaires de Paris » (APEIS Paris) (20007), située 11 rue des Couronnes (20^{ème}) une subvention de fonctionnement de 7.600 € au titre de l'exercice 2017 (2017_06374)

Article 9 : Il est attribué à l'association « Centre d'information et d'animation du 7^{ème} » (INTER 7) (20145), située 105 rue Saint Dominique (7^{ème}) une subvention de fonctionnement de 2.000 € au titre de l'exercice 2017 (2017_02003) pur une action intitulée « actions de solidarité contre l'exclusion ».

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées pour l'Association de Solidarité pour l'Accès aux Droits des étrangers non communautaires (ASIAD), l'Association de Solidarité Internationale et d'intégration (ASI), Collectif des Accidentés du Travail Handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (CATRED) et INTER 7 sur les crédits d'autres interventions sociales sur le chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne DF34015 du Département de Paris pour l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement à hauteur de 31.000 €.

Article 11 : Les dépenses correspondantes seront imputées pour les associations « Femmes de la Terre », « Association de médiation interculturelle » (AMI), « Comité local de l'association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs et précaires de Paris » (APEIS Paris) et « Ma Plume est à Vous » sur le chapitre 017, rubrique 561, nature 6574, ligne DF34018 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement à hauteur de 26.600 €.

Article 12 : La dépense correspondante sera imputée pour l'association Droits d'Urgence au chapitre 65, rubrique 583, nature 6574, ligne DF34014 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017 et les suivants sous réserve de la décision de financement à hauteur de 15.000 €.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO